

<http://www.snetap-fsu.fr/Lundi-de-Pentecote-Pour-la-FCPE.html>



# **Lundi de Pentecôte : Pour la FCPE, les élèves ne sont pas concernés**

- Nos Actions - Archives - 2004-05 - Archives -

Date de mise en ligne : mercredi 4 mai 2005

---

Copyright © Snetap-FSU - Tous droits réservés

---

Communiqué de presse du 05.04.2005



La [FCPE](#) considère que les élèves ne sont pas concernés par la journée dite de solidarité, qu'elle soit fixée au lundi de Pâques ou de Pentecôte. Elle renouvelle son appel à ne pas envoyer les enfants à l'école ce jour-là, comme l'ont fait les parents du Gard, du Territoire de Belfort, de Moissac ou de Vic-Fezensac...

L'arrêté du ministère de l'Education nationale précise que « pour la période allant du 1er juillet 2004 au 30 juin 2005, la journée de solidarité prévue à l'article L-212-16 du code du travail est fixée pour les fonctionnaires et les agents non titulaires (...) placés sous l'autorité du ministre de l'Education nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche au lundi 16 mai 2005 ».

Or, les élèves ne peuvent contribuer financièrement à cette journée de solidarité, ils ne sont pas des salariés.

En outre, comme la journée de solidarité n'est pas imposée à la même date pour tous les salariés, qui garantit aux parents que les services de restauration et de transport scolaires et les garderies seront assurés ?

Le temps de travail des enseignants n'est pas identique à celui des élèves : l'Education nationale devrait saisir cette opportunité pour développer la formation continue et la concertation pédagogique !

*Contact Presse : Laurence GUILLERMOU - Tél. : 01.43.57.16.16.*

---

Lire aussi :

- [Appel intersyndical à la grève](#) (4 mai 2005)
- [Le Snetap appelle les personnels à l'action](#) (4 mai 2005)